

Image not found or type unknown



achat immobilier en nom propre

Par **systeme D**, le 22/12/2022 à 15:51

bonjour

j ai achete une maison avec l heritage de ma mere donc en mon nom propre

etant en conflit avec mon unique fille je ne veux pas quelle en herite

quelles solutions me proposez vous?????

merci de vos reponses

D P

Par **Visiteur**, le 22/12/2022 à 15:56

Bonjour,

En France on ne peut pas déshériter ses enfants. Par contre si vous avez tout dépensé, ils n'hériteront de rien. Vous pourriez vendre cette maison en viager.

Par **youris**, le 22/12/2022 à 16:12

bonjour,

je suppose que votre acte d'achat mentionne le paiement avec vos fonds propres (clause d'emploi ou réemploi).

êtes-vous marié sous le régime légal ?

salutations

Par **Marck.ESP**, le 22/12/2022 à 18:14

Bonjour

Pas de solutio à vous proposer en l'état, car votre fille est héritière légale et réservataire pour 50% de votre patrimoine, vous pouvez donc léguer la moitié seulement, où, comme dit ci-dessus, avoir tout liquidé avant votre disparition.